



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DU BLANC
Dossier suivi par : Marie-Hélène Maréchal
Bureau de l'Environnement et des Collectivités Locales
Marie-helene.marechal@indre.gouv.fr

**Réunion du comité de suivi des Carrières exploitées par LHOIST France
OUEST, sur les communes de SAINT GAULTIER et de CHASSENEUIL**

Réunion du 21 octobre 2021

Le 21 octobre 2021 le comité de suivi des carrières exploitées par la société LHOIST FRANCE OUEST sur les communes de SAINT-GAULTIER et de CHASSENEUIL, s'est réuni à la sous-préfecture du Blanc.

Assistaient à la réunion présidée par Mme Élise TAMIL, sous-préfet du BLANC:

- M. Dominique SANDRI - MOUZE, Direction technique, société LHOIST France
- M. Sébastien BAULIMON, Directeur d'usine
- Mme Ninon RIVET, responsable production et QSE, LHOIST France
- M. Thierry JULIEN, unité départementale DREAL – UIT 36
- M. Olivier PROT, DDT 36, SPREN
- M. Cyril HERISSE, Office français de la Biodiversité
- Mme Nadia BOUMELASSA, DDLE BE Prefecture de l'Indre
- Mme Claire BLANC, 1ere adjoint de CHASSENEUIL
- Mme Evelyne KRIM, 3eme adjointe de Le PONT CHRETIEN CHABENET
- Mme Catherine DELAVEAU, 3eme adjointe de THENAY
- M. Joël DARNAULT, Maire de RIVARENNES
- M. Jean Marc SCHMITT, adjoint au maire de SAINT GAULTIER
- M. Jean Marie LEMEUR, riverain
- M. Yves BUTIN, représentant Indre Nature
- Mme Marie-Hélène MARECHAL, sous-préfecture du BLANC, Bureau de l'Environnement

Mme le sous-préfet remercie l'ensemble des personnes d'être venues et initie un tour de table. M. Baulimon est le nouveau directeur du site depuis le 1er octobre 2020.

Elle cède la parole à M. Baulimon et Mme Rivet qui présentent le bilan d'activité 2020 et le résultat des mesures environnementales.

1. Bilan d'activité 2020

M. Baulimon rappelle que le groupe Lhoist est le leader mondial de production de la chaux. Le site de Saint Gaultier compte 22 ETP, utilise 2 fours et produit 600 tonnes par jours de matériaux. Il se partage sur 2 carrières :

- les Gaillards, autorisation d'exploiter date de 2005
- Chasseneuil dont l'autorisation est valide depuis 2019.

L'année 2020 a connu des difficultés de production à cause du covid (activité partielle de mars à juillet) mais surtout de dysfonctionnement d'un four à chaux due à la mise en bas régime pendant le confinement et de son état d'usure (le réfractaire a plus de 10 ans). Des travaux pour refaire ce four sont prévus courant 2023.

Toutefois, la production se répartie comme suit :

- 228 300 tonnes de matériaux proviennent de l'abattage, correspondant à 35 % de la capacité de production autorisée.
- 44 196 tonnes de stériles de découverte, et 147 489 tonnes de remblais utilisés pour le réaménagement de la première fosse.

Le décapage a continué vers le nord pour atteindre les paliers 115 et 130.

La production de chaux pour 2020 est issue de l'utilisation des stocks et de produits de décapage.

Les ventes se sont maintenues grâce aux marchés environnement avec le traitement des eaux, des fumées et des boues..

Les ventes du secteur BTP ont chuté à cause du covid et de la perte d'un client important. Juillet 2020 connaît une reprise des marchés.

2. Perspectives 2021

- production escomptée :
 - 85 000 tonnes de chaux
 - 350 000 tonnes d'abattage
 - redémarrage de la carrière de Neuville
- Investissements :
 - installation d'unité de production mixtes agricoles (700 00€)
 - chantier de réfection du four N°2, prévision de redémarrage début 2022 avec l'arrêt du four n°1.
 - mise en conformité des rejets d'eau
 - travail d'économie avec l'utilisation des eaux de forage ; une réflexion est engagée pour l'utilisation des eaux d'exhaure dans le process usine.

- Recrutement

Sur les 5 postes à pourvoir, 2 ont été pourvus.

Il reste à recruter un opérateur de production et deux conducteurs d'engins. Même si quelques candidats se sont faits connaître, il est difficile de trouver du personnel qualifié.

3. Bilans environnementaux

les eaux d'exhaure	Technilab a réalisé les mesures. L'omission des mesures sur la couleur a entraîné un changement de prestataire pour 2021 : L'entreprise locale COMIREM a été choisie.	Mesures conformes aux valeurs prescrites par l'arrêté préfectoral
les eaux souterraines	Comirem assure les mesures avec 2 piézomètres (CF carte diapositive 11 et 12) On note que la recharge des nappes phréatiques a été plus faible à l'hiver 2020 par rapport aux années précédentes.	Mesures conformes pas de trace de d'hydrocarbure.
les poussières	Retombées des poussières carrières : Les mesures sont réalisées par Technilab à 4 points sensibles (diapo 15) Rejet atmosphérique du four N°1 : Le contrôle de septembre 2020 montre une valeur importante de 85. : un test à la fluorine est réalisé qui ne montre aucune fuite. Une contre analyse est alors réalisée qui montre un résultat conforme. Par mesure de précaution, un contrôle visuel des filtres est réalisé tous les mois Rejet des autres installations : un test à la fluorine a permis de détecter plusieurs fuites au niveau des ressorts qui bloquent le manche : il existait un défaut qui empêchait l'étanchéité. Le matériel défectueux a été changé. La contre expertise montre des valeurs conformes.	Mesures conformes résultats conformes Résultats conformes
le bruit	Le bruit est mesuré en six points dont deux situés dans des zones d'émergence réglementée. (ZER) En limite de propriété, au niveau du rond point , une mesure de nuit a donné lieu à des pics sonores dus au passage des véhicules	Résultats conformes
Les vibrations	14 tirs de mine Un riverain s'est plaint. Pour améliorer le rendement des tirs tout en diminuant les nuisances, l'entreprise a mis en place de nouveaux critères de mesures . Le dialogue est permanent et les actions mises en œuvre ont satisfait le plaignant	Les sismographes ont enregistré des valeurs conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.

La certification ISO 14001

L'entreprise rappelle avoir initié une procédure de certification ISO 14001 depuis 2018 , qui se terminera en novembre 2021.

L'audit du mois d'octobre 2020 constituait la seconde étape sur les trois à valider.

4) évolution du site : le projet biomasse

M. Baulimon indique que l'entreprise a pour ambition d'amoindrir ses coûts de consommation d'énergie et d'être plus en accord avec la protection de l'environnement en diminuant les émissions de gaz. Pour ce faire, elle envisage de se doter d'un incinérateur de biomasse.

Elle va profiter des travaux sur le four n°1 dans le courant 2023/2024 pour concrétiser son projet si elle y est autorisée après enquête publique et étude du dossier de demande d'autorisation environnementale. Ce dossier sera déposé courant 2022.

Ce projet fera l'objet d'un accord de subvention ADEME conditionnée au fait que l'exploitant s'approvisionne en déchets de bois dans la région à hauteur de 81 % et qu'il démontrera qu'il n'existe pas de concurrence pour son approvisionnement avec d'autres sites déjà consommateurs.

La société possède deux sites qui fonctionnent avec ce type d'incinérateur : Sauveterre la Lemance (47) et Terrasson Lavilledieu (24)

M. Schmitt s'enquiert de la génération de fumée et de la quantité de cendre.

M. Sandri Mouze indique qu'il y aura plus d'émission de dioxyde d'azote et que la teneur en dioxyne sera surveillée étroitement avec l'utilisation de déchets bois.

Concernant les cendres, elles seront minimales

M. Herissé appelle l'attention sur les déchets de bois, surtout ceux issus de déchetteries . Il souhaite entamer une réflexion sur l'origine du bois ; l'utilisation des déchets de taille des haies dans le Boischaud Sud est un élément identitaire.

M. Julien indique qu'il existera plusieurs étapes : un broyage grossier, un séchage puis un nouveau broyage plus fin (copeaux très petits)

M. Le Meur demande si cela entraînera de nouvelles nuisances sonores .

M. Baulimon indique que le projet prévoira toutes les dispositions pour diminuer les bruits et assurer la sécurité incendie.

Il n'y aura pas de bruit supplémentaire.

Mme le sous-prefet s'enquiert de la poussière.

M. Baulimon indique celle ci sera diffusée dans les poussières existantes , il n'y aura pas d'envol de biomasse.

M. Julien indique toutefois une probable augmentation du trafic routier.

M. Schmitt demande quelle quantité de bois sera nécessaire.

M. Baulimon envisage 36 000 tonnes. Tout dépendra de la biomasse utilisée. Les plaquettes de bois perdent 50 % de leur masse en séchant et l'entreprise n'utilisera que du bois qui n'est pas valorisé.

M. Herissé informe de la mise en place d'un incinérateur dans le Cher qui s'approvisionne avec des déchets de haies. Provenant aussi du secteur.

M. Butin s'inquiète de la disponibilité de la matière.

M. Baulimon affirme que cet aspect est pris en compte, il est prévu de valoriser une ressource disponible sans être en concurrence, obligation pour obtenir une subvention de l'ADEME.

M. Sandri Mouze conclut ces présentations en indiquant que :

- la crise sanitaire a fortement perturbé les volumes produits en 2020.

La production est toujours ajustée aux marchés.

- L'entreprise met en place des protocoles respectueux de l'environnement ; elle limite au maximum ses impacts.

- l'étude sur le projet biomasse va démarrer.

5) Inspection DREAL

M. Julien rappelle que suite au retard pris dans l'exploitation de la carrière , le plan de phasage a été modifié et approuvé par arrêté préfectoral de février 2020.

La visite annuelle de la DREAL a eu lieu le 6 octobre 2020. M. Julien ne parlera que des éléments concernant la carrière puisque le comité ne concerne que l'exploitation de la carrière.

Il indique avoir relevé 3 non conformités,

- Le gradin situé en limite de la plate-forme de l'usine de fabrication de chaux n'a pas été mis totalement en conformité et le bassin de collecte des eaux de ruissellement n'a pas été remblayé jusqu'à la cote 83 m NGF.

- Le débit des eaux rejetées n'est pas mesuré en continu.

- L'émissaire de rejet n'est pas équipé d'un canal de mesure du débit, d'un dispositif de prélèvement et d'un dispositif de fermeture rapide.

Lors de cette visite d'inspection M. Julien a formulé une demande concernant les caractéristiques de la pompe qui est place afin de pouvoir vérifier son débit maximum.

L'exploitant a répondu le 6 novembre 2020 et le 20 janvier 2021.

6) questions diverses :

- M Hérisse rappelle qu'en 2010 il existait une hypothèse sur la captation des eaux du cours d'eau des Chezeaux, avec la possibilité de l'existence d'une faille.

M. Sandri-Mouze indique que cette hypothèse a été réfutée par l'étude géologique faite lors des travaux pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter. Le traçage à la fluorescéine a montré que le colorant apparaissait bien dans le cours d'eau et pas dans les piézomètres. Très peu d'eau de ce ruisseau vient dans la carrière. Les données de l'étude doivent avoir été conservées par la DREAL.

- M. Baulimon indique qu'avec ses collègues, ils forment une équipe écocitoyenne. Le groupe LHOIST a fondé une association à Grenoble : l'association DOLOMIEL.

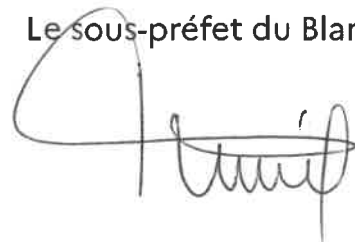
Plusieurs sites du groupe ont installés des ruches. Le site de Saint Gaultier s'est porté volontaire pour l'installation de 5 ruches en 2022.

Cette initiative permettra de travailler avec des apiculteurs locaux et de créer du lien avec la population locale.

C'est une opportunité de participer à une activité différente en parallèle de ses missions professionnelles.

Après s'être assurée que chacun ait pu s'exprimer, Mme le sous-préfet remercie chacun des intervenants et clôture la séance à 10h50.

Le sous-préfet du Blanc

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elise TAMIL', written over a horizontal line.

Élise TAMIL